

20130204\_DL\_02

**OBJET :**  
Budget annexe –  
contributions réseau 2013

**Date de convocation :**  
29 janvier 2013

**Date de séance :**  
4 février 2013

**Date d'affichage :**  
15 février 2013

**Membres en exercice :** 40

**Membres présents :** 10

**Membres votants :** 12

**ABSENTS et VOTE :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures  
d'ouverture du syndicat  
mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 4 février à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

**Etaient présents :** Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Luc LHEUREUX, Serge OLIVIER, Gérard PRUVOT, Michel WATELAIN et Jean-Marc WISSOCQ.

**Pouvoirs :**

Jean-Pierre TETU à Jean François VASSEUR  
Claude BARDOUX à Daniel BEAUPERE

**Secrétaire de séance :** Patrice LETALLE

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 7 décembre 2012,
- Vu le projet de Budget Primitif 2013.

### DELIBERE

**ARTICLE 1** – Il est institué pour l'exercice 2013 une contribution réseau de 840€ HT /an par site connecté au réseau en fibre optique du département de la Somme. Cette contribution est due par les EPCI pour tous les sites de leur territoire, qu'ils relèvent de la compétence communale ou intercommunale.

**ARTICLE 2** – La contribution réseau correspondant à la prestation de base suivante :

- livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
- fourniture d'une connectivité 100 Mbs livrée sur un port Ethernet
- mise en place d'une liaison 100 Mbs entre le site public et son site de livraison avec ou sans vlan (VPN)
- engagement sur un délai de livraison de 20 jours à partir de la réception du bon de commande par mail (hors prestations de génie civil)
- garantie : GTI = garantie de temps d'intervention en 2h ouvrées après signalisation au NOC par mail [noc@sommenerique.fr](mailto:noc@sommenerique.fr) ou téléphone 0360031002

**ARTICLE 3** – Il est possible de souscrire aux options suivantes, en plus de l'abonnement de base :

Liste des options sites publics	tarifs
GTR 4H 8h-18h 6/7j (accès fibre)	240 eur/an/site
GTR 4H 24/24 7/7j (accès fibre)	480 eur/an/site
Fourniture connectivité 1 Gbs (sans changement d'équipement)	400 eur/an/site
Fourniture de plusieurs connectivités 1 Gbs sur site de concentration	forfait 2000 eur/an/site
Fourniture de ports Ethernet supplémentaires	gratuit mais soumis à validation de Somme Numérique
Accès à la supervision	sur devis

Pour les options GTR, la demande devra mentionner le nom du contact et préciser les modalités d'accès au site.

Les demandes de VPN supplémentaires se feront par bon de commande dans le cadre de la procédure.

**ARTICLE 4** – Ces contributions seront prélevées en début d'année par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique, sur la base de la liste des sites connectés au 31 décembre 2012. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

**ARTICLE 5** – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.